

Ministère des solidarités et de la santé, Consignes relatives à l'organisation des établissements pour personnes âgées pendant la période des fêtes de fin d'année, 11 décembre 2020

11/12/2020

Le Ministère des Solidarités et de la Santé vient de publier un protocole précisant les recommandations pour l'organisation des fêtes de fin d'année au sein notamment des USLD , à l'issue d'une large concertation avec les représentants des médecins gériatres et des représentants des institutions recevant des personnes âgées.

Tout en maintenant un haut niveau de protection, ce protocole prévoit notamment un assouplissement des consignes relatives aux sorties dans les familles afin de permettre aux résidents de vivre sereinement les fêtes de fin d'année. Il se donc substitue aux consignes « AP-HP » du 30 novembre 2020 intitulées « Déroulement des visites des familles et proches en unités de soins de longue durée (USLD) pendant la période de l'épidémie de COVID-19 », ceci exclusivement pour la période du 15 décembre 2020 au 3 janvier 2021.